

CHSCT spécial départemental de la Corrèze

Réunion du **mardi 30 mars 2021**

PROCÈS-VERBAL

Le CHSCT départemental de la Corrèze s'est réuni par visio-conférence de 13h40 à 14h55 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique Malroux, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Christophe Jasson, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginic ;
- Madame Marie-Thérèse Bodo, PLP, LP René Cassin, Tulle ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur documentaliste, collège Lakanal, Treignac.

Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA éducation) :

- Monsieur Boris Duniau, professeur certifié, Lycée B. de Ventadour, Ussel ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, école élémentaire de Varetz.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Madame Célia Soares, assistante de prévention, circonscription Brive-Rural ;
- Madame Corinne Falguières, assistante de prévention, circonscription Brive-Urbain ;

- Monsieur Gabriel Murzin, assistant de prévention, circonscription Tulle – Dordogne ;
- Monsieur Vincent Dessemond, assistant de prévention, Ussel Haute-Corrèze.

Au titre d'invités :

- Madame Isabelle Fulminet, attaché d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19 ;
- Madame Carla Wayak Pambé, assistante de service sociale du personnel, DSDEN 19 ;
- Monsieur Frédéric Faugeras, conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Thierry Lissac, agent d'équipe mobile de sécurité, DSDEN 19 ;
- Madame Stéphanie SIMBERT, conseillère RH de proximité, DSDEN 19.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Madame le Docteur Conchard, médecin de prévention, Rectorat de Limoges ;
- Madame Anne Motard, professeur certifié, collège Maurice Rollinat, Brive ;
- Madame Geneviève Barand-Lissajoux, assistante de prévention, circonscription Tulle – Vézère ASH.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des CHSCT du 4 novembre 2020 (Point Covid), du 27 novembre 2020 (Point Covid) et du 10 décembre 2020 (Ordinaire) ;
- Le programme annuel de prévention départemental ;
- Bilan sur les démissions/ruptures conventionnelles sur les 5 dernières années, par tranche d'ancienneté dans le métier ;
- Les fiches SST ;
- Situation de l'école maternelle d'Uzerche présentée par Monsieur Champetier ;
- Questions diverses.

I. Déclarations liminaires des représentants du personnel

Les représentants du personnel (FSU et UNSA éducation) lisent leurs déclarations liminaires (ci-joint au procès-verbal).

Le personnel de l'éducation nationale est inquiet à cause de la crise et de son évolution.

1. Quels sont les moyens pour apaiser l'inquiétude du personnel ?

La priorité est de protéger et de maintenir les écoles ouvertes dans de bonnes conditions.

Plusieurs stratégies ont été mises en place :

- conserver le protocole sanitaire comme il est mis en place depuis plusieurs mois,
- tester dans 45 établissements scolaires pour casser des chaînes de contamination (depuis fin décembre 2020, on a testé et déployé des tests antigéniques dans le 2nd degré et des tests salivaires dans le 1^{er} degré).

Si la vaccination est possible après les congés d'avril, ce sera le prochain levier.

2. Rassurer le personnel

La DSDEN donne de manière régulière les chiffres dans des intervalles raisonnables.

La meilleure manière de rassurer le personnel c'est de faire le travail et de communiquer sur les résultats.

Il est nécessaire de tenir la cohérence du message, des faits et du nombre d'établissement testé.

A chaque développement de tests, des brigades de remplacement sont sollicités pour consulter et faire en sorte de pouvoir soulager la charge des directrices et des directeurs. Le référent de sûreté départemental peut aussi apporter de l'aide.

II. Approbation des procès-verbaux des CHSCT du 4 novembre 2020 (Point Covid), du 27 novembre 2020 (Point Covid) et du 10 décembre 2020 (Ordinaire) (ci-joint au procès-verbal)

Aucune remarque n'est faite sur les procès-verbaux, Monsieur l'IA-DASEN les soumet au vote.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

III. Le programme annuel de prévention départemental

La DSDEN attend l'adoption du programme académique avant de décliner le nouveau programme annuel de prévention départemental.

Le programme académique n'est pas arrêté car il y a un blocage sur le plan égalité professionnelle. La validation n'aura pas lieu avant la fin de l'année 2021. Cela n'empêche pas de travailler sur d'autres lignes.

Sur la particularité du plan égalité professionnelle, tout le monde est d'accord sur le fond. Par contre, sur la question du calendrier, le rectorat n'est pas en phase entre les représentants du personnel et le timing au niveau de l'académie étant donné que le texte est sorti récemment. Les référents viennent juste de prendre possession du texte final. Il faut leurs laisser le temps de travailler, de mettre en place et de déployer le plan académique.

Sur les autres actions, les bases de l'année dernière sont reprises.

Monsieur le conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré et Monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail présenteront une cartographie sur les diagnostics obligatoires dans les établissements scolaires (amiante, radon et plomb hydrique). Elle est quasi terminée.

Un plan d'action est en cours qui permettra de travailler concrètement au plus près des écoles pour que les écoles et les établissements aient tous leurs diagnostics en possession, de voir s'il y a des points particuliers, de les accompagner en cas de problèmes et d'intervenir auprès des mairies.

Sur les 619 écoles de l'académie, plus de 99 % retours dans les 3 départements.

IV. Bilan sur les démissions/ruptures conventionnelles sur les 5 dernières années, par tranche d'ancienneté dans le métier

Madame la conseillère RH de proximité n'a pas les données sur les démissions. Elle suppose qu'elles sont détenues au niveau du rectorat pour le 2nd degré et à la DSDEN pour le 1^{er} degré. La DSDEN reviendra vers les membres ultérieurement.

La rupture conventionnelle est rentrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020.

1. Bilan des ruptures conventionnelles

➤ Année 2020

- 15 demandes au niveau académique : 5 ont été acceptées
- 5 demandes en Corrèze (typologie : 2 professeurs des écoles, 1 AESH et 2 PLP – ancienneté : 3 agents à – de 10 ans, 1 agent entre 10 et 20 ans et 1 agent entre 20 et 30 ans) : 2 ont été acceptées.

➤ Année 2021

- 17 demandes au niveau académique
- 7 demandes en Corrèze (typologie : 2 AESH, 1 professeur des écoles, 2 PLP, 1 personnel de direction et 1 attaché d'administration – ancienneté : 1 agent à – de 10 ans, 2 agents entre 10 et 20 ans, 2 agents entre 20 et 30 ans et 2 agents de + de 30 ans)
- Il n'y a pas de retours pour l'acceptation puisque la commission doit se réunir d'ici la fin avril 2021.

➤ Demande refusée

Si la demande est refusée aux critères d'éligibilité, Madame Simbert continue à travailler avec l'agent pour une possible reconversion (soit un détachement, soit une mise en disponibilité).

Toutes les demandes peuvent être représentées à chaque commission à savoir 2 fois par an (avril et novembre). Il y a des situations pour lesquelles on ne trouvera pas une solution du jour au lendemain. Il faudra y travailler sur plusieurs mois ce qui nécessitera soit une formation, soit une remise en question quant à l'organisation familiale ou déplacement géographique.

V. Les fiches SST

1. Ecole primaire de Donzenac

➤ Historique de la situation

Plusieurs enfants étaient déclarés positifs dans l'école maternelle. Une inquiétude s'est manifestée auprès des enseignants à partir du moment où des enseignants eux-mêmes étaient malades.

Le jour du dépistage, les enseignants ont eu la sensation d'avoir été un petit peu mis à l'écart. De plus, il y a eu une situation qui s'est corrélée par l'absence de la directrice (elle était elle-même mise à l'isolement). Les enseignants ont eu à supporter la charge du dépistage (ils se sont sentis isolés et abandonnés par l'institution). Pourtant, l'institution les a accompagnés. Elle a mis en relation les laboratoires, la protection civile et les infirmières scolaires pour donner un soutien dans l'organisation du dépistage.

Le jour même, le personnel a été contacté par Madame l'inspectrice de l'éducation nationale qui s'est déplacée dans l'école pour les rassurer et pour faire un retour des étapes de la journée. Monsieur le secrétaire général les a eus en visioconférence quelques jours après. Ils ont pu s'exprimer et énoncer leur angoisse.

On se contamine lorsqu'on enlève le masque pour les adultes. Si on respecte les gestes barrières, théoriquement on est en sécurité. Les enfants ayant des symptômes doivent se faire dépister.

L'école primaire a été testée le 9 mars 2021 et le 23 mars 2021 (à l'heure actuelle, 1 élève de CP est positif).

2. Ecole primaire d'Ussac

➤ Historique de la situation

Avant les vacances de Noël, un fait de violence envers une enseignante est remonté par cette dernière et la directrice. Un élève a frappé l'enseignante.

Sur cette situation, Madame l'inspectrice de l'éducation nationale s'est rapprochée de l'équipe d'enseignants à la reprise de janvier 2021 et leur a rédigé un courrier de soutien. Aussi, elle a rencontré les enfants et les parents.

L'enseignante voyant une situation de conflit a pris des coups en essayant de les séparer.

Dans cette situation, il faut que les enseignants aient du recul pour appréhender l'évènement. A quel moment on intervient lorsqu'on est un adulte auprès d'un enfant pour le protéger et en même temps se préserver.

Madame Bouillaguet la référente violence - conseillère technique de service social en faveur des élèves s'est saisie de la situation. Un certain nombre de saisines ont été faites ainsi que des procès qui sont en cours.

Monsieur l'IA-DASEN a échangé avec le maire sur cette situation parce qu'elle touche le scolaire et aussi le périscolaire.

VI. Situation de l'école maternelle d'Uzerche présentée par Monsieur Champetier

➤ Historique de la situation

L'école d'Uzerche est un bâtiment énorme avec un étage par niveau, un couloir et les classes le long de ce dernier. A l'étage de l'école maternelle, il y a un couloir, la salle de sieste des petits dans laquelle l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) est seule à les surveiller et les toilettes se situe à l'autre bout du couloir. Le couloir fait 70 m de long et il n'y a pas d'autres sanitaires à l'étage. Les enfants font leurs besoins dans un pot collectif qui est dans un coin de la pièce caché par un paravent. Dans la salle d'arts plastiques qui est à côté, les enfants se lavent les mains à tour de rôle dans le même sot. Apparemment, c'est une situation qui durerait depuis une vingtaine d'année.

Monsieur le secrétaire général a échangé avec Monsieur le maire sur la situation. Ce dernier était étonné sur les 70 m ; il parle de 10 m parce que les toilettes se trouvent sur le palier. Il reconnaît que l'enfant ne peut pas s'y rendre seul. Des travaux sont programmés. Normalement, en septembre 2021, les toilettes seront installées dans cette salle.

Monsieur Champetier fait une proposition : installation d'un bloc commun pour la salle d'arts plastiques et de sieste (elles communiquent par une porte) ; aider la municipalité à concevoir quelque chose qui soit aussi facilement utilisable au quotidien.

Monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail propose de se rendre sur les lieux à titre de conseiller sur ce point particulier et de se rapprocher de Madame l'inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH et de la mairie pour apporter son aide.

VII. Questions diverses

1. Demande de communication en direction des personnels sur le contenu des fiches SST

Cette communication pourrait être présentée à la réunion des directeurs par les inspecteurs de l'éducation nationale à la rentrée de septembre 2021, accompagnée d'une note explicative, puis transmise aux personnels via la lettre hebdo.

Monsieur le conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré précise que cette communication a déjà été abordée dans toutes les formations faites auprès des directeurs d'école de toute l'académie.

Pour le 2nd degré, en ce basant sur l'outil de pilotage, il y a un peu de retard par rapport au 1^{er} degré en termes de retour. Il serait plus opportun d'accompagner les équipes du 2nd degré pour renseigner et retourner l'outil de pilotage qui servirait de point de départ.

2. Le produit utilisé dans le nébuliseur du conseil départemental

Monsieur le conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré a récupéré une fiche de sécurité du produit. Il va se rapprocher du médecin de prévention pour voir ce qu'elle en pense s'il n'y a pas de dangerosité. Il a regardé et n'a pas trouvé de produit nocif dedans. Il y a un conservateur qui est assimilé à du vinaigre (mélangé avec d'autres produits). C'est peut-être ce conservateur qui donne la sensation quand on respire le picotement des yeux.

La DSDEN a fait remonter l'interrogation au conseil départemental auprès de la direction de l'éducation. Il n'y a pas eu de signalement des personnels (utilisateurs et usagers des salles).

3. Mots de conclusion de Monsieur l'IA-DASEN

Monsieur l'IA-DASEN rappelle aux membres de ne pas attendre le prochain CHSCT pour faire part à Monsieur le secrétaire général les questions qui n'ont pas été abordées durant cette séance.

La séance est levée à 14h55.

Fait à Tulle, le 7 avril 2021

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

SIGNÉ

Christophe JASSON

Le secrétaire du CHSCT-SD 19

SIGNÉ

Romain CHAMPETIER